

Test de Lecture mensuel Prescrire 2024-2025, 37^e session : c'est parti !

Le *Test 2024-2025* commence avec la lecture de ce numéro 491 de septembre 2024. Pas encore inscrit-e ? Vous pouvez le faire dès maintenant, avant le 15 décembre 2024. Les participants de la session précédente sont réinscrits automatiquement, sauf avis contraire de leur part. Les réponses aux questionnaires s'effectuent en ligne, sur l'espace dédié aux formations sur le site Prescrire.org.

Règlement pédagogique, dispositions générales

Objectif pédagogique

La formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* a pour objectif d'aider les participants à repérer et à mémoriser les informations importantes pour leur pratique professionnelle contenues dans les numéros de *Prescrire*.

La nature du *Test de Lecture mensuel Prescrire* incite à relire le numéro concerné avant de répondre aux questions ou à s'y reporter en cas de doute.

Déroulement

Chaque session du *Test de Lecture mensuel Prescrire* comporte onze questionnaires mensuels consécutifs de 10 groupes de questions à 4 items. Les questions ne contiennent pas de piège, et leurs réponses sont contenues dans *Prescrire*. Le premier questionnaire est publié avec le numéro de novembre de la session ; le onzième et dernier est publié avec le numéro de septembre suivant, selon le calendrier de la session.

Chacun des 11 questionnaires porte sur des textes du numéro publié deux mois auparavant. Une date optimale de réponse et une date limite de réponse sont fixées pour chaque questionnaire suivant le calendrier de la session.

La réponse aux questionnaires s'effectue via un formulaire en ligne sur l'espace dédié aux formations sur le site Prescrire.org ou directement via l'Application *Prescrire*.

Un document détaillant les modalités pratiques d'accès aux formulaires de réponse en ligne est mis à disposition et téléchargeable sur l'espace dédié aux formations sur le site Prescrire.org.

Un service d'envoi de courriels annonçant la publication des questionnaires et d'alertes rappelant la date optimale de réponse aux questionnaires (ainsi que la date limite de réponse) est proposé.

Si un participant souhaite ne pas bénéficier de ce service de courriels pour une session donnée, il lui suffit de renseigner le formulaire de désinscription prévu à cet effet sur la page "Test de lecture" du site Prescrire.org.

Les dates limites de réponse fixées selon le calendrier de la session s'entendent avant minuit, heure légale de Paris.

Seules les réponses enregistrées définitivement dans les délais impartis sont prises en compte. L'enregistrement définitif des réponses n'est possible que si une réponse soit Vrai, soit Faux est apportée pour chaque item.

Les réponses à un questionnaire ne sont plus modifiables après leur enregistrement définitif.

Chaque questionnaire mensuel est noté sur 20 points, à raison de 2 points pour chaque question dont les réponses aux 4 items sont exactes. Le score annuel maximum est de 220 points (11 fois 20).

CALENDRIER DU TEST DE LECTURE MENSUEL PRESCRIRE - SESSION 2024-2025

Questionnaire	Portant sur la lecture de <i>Prescrire</i> n°	Publication en ligne	Date optimale de réponse	Date limite de réponse	Publication du corrigé
novembre 2024	491 - septembre 2024	1 ^{er} novembre 2024	15 décembre 2024	31 décembre 2024	mars 2025
décembre 2024	492 - octobre 2024	1 ^{er} décembre 2024	15 janvier 2025	31 janvier 2025	avril 2025
janvier 2025	493 - novembre 2024	1 ^{er} janvier 2025	15 février 2025	28 février 2025	mai 2025
février 2025	494 - décembre 2024	1 ^{er} février 2025	15 mars 2025	31 mars 2025	juin 2025
mars 2025	495 - janvier 2025	1 ^{er} mars 2025	15 avril 2025	30 avril 2025	juillet 2025
avril 2025	496 - février 2025	1 ^{er} avril 2025	15 mai 2025	31 mai 2025	août 2025
mai 2025	497 - mars 2025	1 ^{er} mai 2025	15 juin 2025	30 juin 2025	septembre 2025
juin 2025	498 - avril 2025	1 ^{er} juin 2025	15 juillet 2025	31 juillet 2025	octobre 2025
juillet 2025	499 - mai 2025	1 ^{er} juillet 2025	15 août 2025	31 août 2025	novembre 2025
août 2025	500 - juin 2025	1 ^{er} août 2025	15 septembre 2025	30 septembre 2025	décembre 2025
septembre 2025	501 - juillet 2025	1 ^{er} septembre 2025	15 octobre 2025	31 octobre 2025	janvier 2026

Publication de la liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire* - Promotion 2026" : janvier 2026

Les réponses sont corrigées sous le contrôle direct des Responsables pédagogiques du *Test de Lecture mensuel Prescrire*. En cas de litige, un arbitrage est assuré par les Responsables de la Rédaction de *Prescrire* et une personnalité universitaire indépendante, le Pr Jean-Louis Montastruc, pharmacologue (Toulouse).

Pour aider les participants à évaluer leur travail, les grilles de correction sont publiées successivement à partir du numéro de mars de la session. Au fur et à mesure de la publication des corrigés, chaque participant a accès en ligne à sa note pour chaque questionnaire.

Validation

Les participants obtiennent une attestation de formation (40 heures) et leur diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" s'ils réunissent deux conditions : d'une part, si leurs réponses aux 11 questionnaires en ligne ont été enregistrées définitivement dans les délais impartis ; et, d'autre part, s'ils ont obtenu un total de points égal ou supérieur à 176.

L'attestation de formation (40 heures) et le diplôme millésimé de "Lecteur Émérite de *Prescrire*" sont accessibles et téléchargeables sur l'espace dédié aux formations sur le site Prescrire.org dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse au onzième questionnaire.

Le détail des notes et le score total de la session sont accessibles et téléchargeables par tous les participants sur l'espace dédié aux formations sur le site Prescrire.org dans les trois mois qui suivent la date limite de réponse au onzième questionnaire.

La liste des "Lecteurs Émérites de *Prescrire*" correspondant à une session est publiée en janvier suivant la fin de la session sur le site Prescrire.org.

Conditions d'inscription et de résiliation Protection des données

Inscription

Le *Test de Lecture mensuel Prescrire* est une formation continue organisée en sessions annuelles.

Pour s'inscrire au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est nécessaire :

- d'être abonné-e à titre individuel à *Prescrire*,
- d'adresser une demande écrite à l'équipe Formations *Prescrire* (a),
- de s'acquitter d'un droit d'inscription annuel, dont le montant est fixé pour chaque session ; pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants, le droit d'inscription annuel est inclus dans le montant de l'abonnement ; pour le participant bénéficiant du tarif Retraités, le droit d'inscription est offert avec son abonnement.

Pour participer au *Test de Lecture mensuel Prescrire*, il est indispensable de disposer :

- des numéros de *Prescrire* sur lesquels portent les questionnaires de la session, c'est-à-dire les numéros de septembre à juillet ;

- de clés d'accès *Prescrire*, obtenues après inscription au site Prescrire.org ;
- d'une adresse courriel valide afin de recevoir les accusés d'enregistrement des réponses aux questionnaires.

La date limite d'inscription est fixée au 15 décembre 2024. Une fois inscrit, chaque participant reçoit un message de confirmation, avec des liens pour accéder sur le site Prescrire.org au Règlement et aux Conditions d'inscription.

Quelques semaines avant le début de chaque nouvelle session annuelle, le participant est informé du changement de session par un avis personnalisé. Selon le mode de règlement choisi, cet avis est accompagné : soit d'un avis de prélèvement, soit d'une demande de règlement du droit d'inscription, au titre de la session nouvelle.

Résiliation

Une demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise avant le début de la session, le 1^{er} septembre, ouvre droit au remboursement du droit d'inscription pour cette session (sauf pour le participant bénéficiant du tarif Étudiants ou du tarif Retraités). En cas de demande de résiliation d'inscription au *Test de Lecture mensuel Prescrire* transmise entre le début de la session et la publication du premier questionnaire, le remboursement du droit d'inscription est effectué uniquement en cas de force majeure (telle que décès), ou arrêt de l'activité professionnelle.

Aucune demande de résiliation d'inscription transmise après la publication du premier questionnaire n'ouvre droit à un remboursement. Les demandes de résiliation sont à effectuer par écrit auprès de l'équipe Formations *Prescrire* (a).

Protection des données

Les informations personnelles utilisées dans le cadre de la formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* sont uniquement destinées à la gestion de l'inscription et de l'accès à l'espace de réponse en ligne, et à l'élaboration de la liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire*, publiée annuellement sur le site Prescrire.org. Chaque participant dispose d'un droit d'opposition à la publication de ses nom et prénom dans la liste des Lecteurs Émérites de *Prescrire* en s'adressant par écrit à l'équipe Formations *Prescrire*. Conformément à la loi "informatique et libertés", chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de modification de ses informations auprès de l'équipe Formations *Prescrire* par écrit (a).

Prescrire ne cède ni ne loue ni ne vend aucune donnée personnelle à qui que ce soit.

Conditions d'inscription et de résiliation - Protection des données de la formation *Test de Lecture mensuel Prescrire* en vigueur à partir du 1^{er} juin 2024.

©*Prescrire* - juillet 2024

.....
a- 83 bd Voltaire 75558 Paris cedex 11, France - fax : (33) (0)1 49 23 76 48 - courriel : testdelecture@prescrire.org ; merci d'indiquer le numéro d'abonné-e.